



Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), signé à Genève, le 30 septembre 1957 - Adhésion par le Nigéria.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 18 octobre 2018, le Nigéria a adhéré à l'accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 18 novembre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 7 de l'accord.

